

DEC111011DAJ

Décision portant prorogation du mandat des membres du comité d'éthique du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique du CNRS ;

Vu la décision n° 070056DAJ du 30 avril 2007 portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS ;

Vu la décision n° 090192DAJ du 14 décembre 2009 portant nomination de Mme Danièle BOURCIER au comité d'éthique du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Le mandat des membres du comité d'éthique, nommés par décisions n° 070056DAJ du 30 avril 2007 et n° 090192DAJ du 14 décembre 2009 susvisées, est prorogé jusqu'au 1^{er} juillet 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **29 AVR. 2011**



ALAIN FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90